



Site Natura 2000 FR 7200661 de la Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Comité de pilotage du site Natura 2000

« Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne »

10 décembre 2025 – Saint-Martial d'Artenset – 10h

Compte rendu de réunion

Membres du COPIL présents

Monsieur Stéphane DOBELS, Vice-Président du Grand Périgueux, Président du SMBI et Président du Comité de pilotage du site Natura 2000

Madame Virginie BROUILLAC, PETR du Grand Libournais

Monsieur William HAY, Comité départemental de la randonnée pédestre

Madame Ghislaine GRAILLOT, DDT de la Dordogne

Monsieur Hugo MAILLOS, Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Marc HAGENSTEIN, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

Monsieur Florian RAMBAUD, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

Madame Maëva LECARPENTIER, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

Madame Laetitia GIVERNAUD, EPIDOR – EPTB Dordogne

Monsieur Luc-Olivier DELEBECQUE, CNPF Nouvelle-Aquitaine

Madame Lucie LUNG, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Philippe PERPEROT, Maire d'Annesse et Beaulieu, Délégué communautaire au Grand Périgueux

Madame Audrey CHARLES, SIETAVI

Monsieur David REDON, Président du SIETAVI, Président du SMIVI, Maire de Porchères

Monsieur Gérald DECAESTEKE, conseiller municipal de Saint-Denis de Pile, Vice-Président du SIETAVI

Monsieur Yoann SUREAU, Département de la Dordogne

Monsieur Dominique LECONTE, Maire de Saint-Martial d'Artenset

Madame Carline CAPPELLE, Conseillère départementale du canton Vallée de l'Isle

Monsieur Jean-Luc MASSIAS, Maire de Saint-Louis-en-l'Isle, Vice-Président du SMBI

Monsieur Jean-Luc TOMSKI, Maire de Saint-Martin l'Astier

Monsieur Fabrice VETILLARD, conseiller municipal de Douzillac

Monsieur Tanguy PEROCHON, Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Madame Bernadette BOISVERT, Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Membres du COFIL excusés

Monsieur Benjamin DELRIEUX, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Etienne LEVENEUR, Agence de l'Eau Adour-Garonne
Monsieur Thierry CIPERRE, Conseiller départemental du canton de Coulounieix-Chamiers
Monsieur Jean PARVAUD, Maire de Razac-sur-l'Isle
Monsieur Michel DONNETTE, Maire de Saint-Laurent des hommes
Monsieur le Président, Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (Gironde, Landes et Lot-et-Garonne) de la Gironde
Madame Magali CRESTE, Conseil Départemental de la Gironde

Compte rendu

Monsieur DOBBELS remercie la mairie de Saint-Martial d'Artenset pour son accueil. Il présente l'ordre du jour :

- Bilan de l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2025
- Perspectives pour l'animation 2026
- Questions diverses

Organisation de la mise en œuvre de l'animation du site :

EPIDOR a été redésignée structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 pour 3 années, pour la période allant de 2024 à 2026, lors du COFIL de décembre 2023. Monsieur DOBBELS a été redésigné Président du comité de pilotage du site pour la période 2024 à 2026.

Depuis l'année 2025, EPIDOR et le SMBI sont les structures coanimatrices du site Natura 2000, dans le cadre d'un contrat de coopération public public, tel que validé par le comité de pilotage du site lors du COFIL du 4 décembre 2024.

Pour rappels, auparavant, EPIDOR, dans le cadre d'un marché public, déléguait une partie de la mise en œuvre des actions à un prestataire.

Ce changement de gouvernance dans l'animation du site est notamment intervenu en raison de la modification des conditions de financement de l'animation agricole. Ainsi, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, à partir de 2025, ne finance plus cette animation agricole. La Région Nouvelle-Aquitaine la finance dans le cas où cette animation est réalisée en régie par la structure animatrice.

Bilan de l'animation 2025

Laetitia GIVERNAUD pour EPIDOR et Florian RAMBAUD du SMBI présentent conjointement le bilan de l'animation sur le territoire.

1. Animation agricole :

Contexte :

Dans le cadre de la programmation PAC 2023-2027, EPIDOR a déposé en octobre 2024, dans le cadre d'un appel à projets de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour la campagne de contractualisation 2025 de MAEC.

Ce PAEC est commun aux deux sites Natura 2000 de la Vallée de l'Isle et de la Vallée de la Dronne, en raison des enjeux habitats et espèces d'intérêt communautaire similaires.

Pour le site de la Vallée de l'Isle, le prévisionnel de contractualisation déposé dans le cadre de cet appel à projets est de 200 hectares pour un budget pour des contrats de 5 ans de 225 000 €.

Courant avril 2025, la DRAAF a alloué au PAEC un budget global pour les deux sites Natura 2000 de 200 000 €, soit 100 000 € pour le site de la Vallée de l'Isle (et 100 000 € pour la Vallée de la Dronne).

Rappels des enjeux agropastoraux du site Natura 2000 :

Le Site couvre une surface de 8 018 ha dont 2 470 ha de surfaces d'habitats d'intérêt communautaire (soit près de 31% du site).

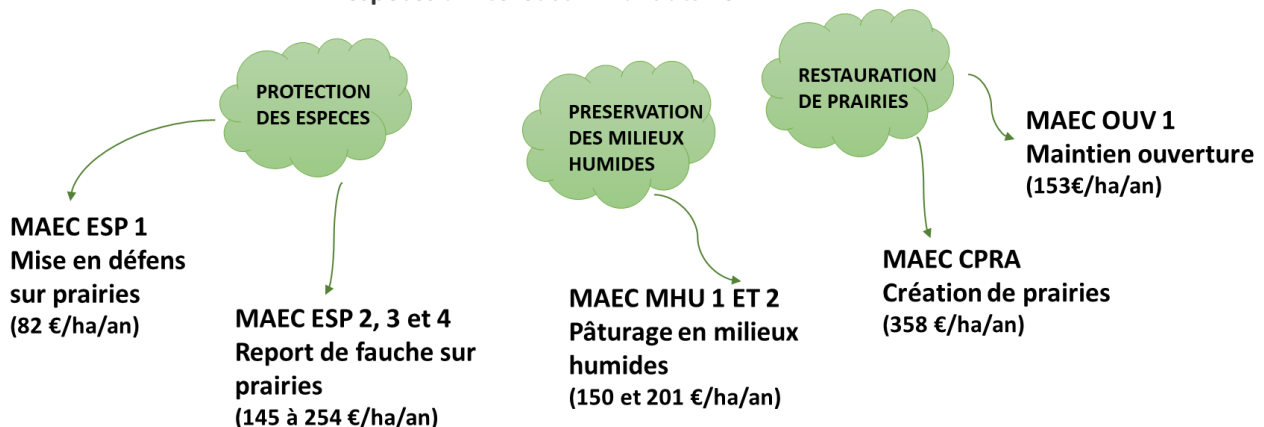
63% des habitats sont dans un état de conservation dégradé (18% moyennement dégradé et 45% fortement dégradés).

Les enjeux agropastoraux visés par les actions agricoles sont la préservation des :

- Prairies maigres de fauche qui représentent 1 328 ha (soit près de 54% des habitats d'intérêt communautaire),
- des Mégaphorbiaies représentant une surface de 318 ha (soit près de 13% des habitats d'intérêt communautaire),
- et des Prairies habitats des espèces d'intérêt communautaire de Cuivré des marais et de Damier de la Succise.

Afin de répondre à ces enjeux de préservation, des **mesures ont été définies** pour le territoire sur la base du diagnostic territorial et des cahiers des charges des mesures proposées au niveau national :

Maintenir la diversité floristique afin de préserver les milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire



Animation de la campagne de contractualisation agricole 2025 :

En 2025, Florian RAMBAUD indique que 5 rencontres individuelles avec des exploitants agricoles ont été réalisées (2 en Dordogne, 3 en Gironde) : rencontre sur l'exploitation, présentation de la cartographie, échanges avec l'agriculteur sur les parcelles concernées et les pratiques mises en œuvre, sur les mesures adaptées en fonction des enjeux et des pratiques de gestion.

À l'issue de ces rencontres, des diagnostics d'exploitations et des diagnostics écologiques des parcelles ciblées pour l'engagement de MAEC ont été réalisés. Le diagnostic d'exploitation comprend des informations d'ordre général sur l'exploitation, sur l'occupation du sol à l'échelle de la SAU, les productions végétales et animales, les pratiques agricoles en termes de fertilisation et d'usage des produits phytosanitaires sur les parcelles engagées.

Le diagnostic à l'échelle de la parcelle reprend des informations générales sur la parcelle, les habitats et espèces d'intérêt communautaire visés ainsi que l'état de conservation de l'habitat ciblé. Un relevé floristique qualitatif est réalisé et les espèces indicatrices d'un habitat d'intérêt communautaire sont recensées. Une cartographie des parcelles engagées est également réalisée afin de faciliter l'identification des surfaces contractualisées. Un prévisionnel des montants perçus par an et pour la durée de l'engagement est également calculé.

L'ensemble des **5 rencontres** individuelles ont donné lieu à des souhaits de contractualisation et à la réalisation d'un diagnostic d'exploitation et d'un diagnostic écologique, pour un total de **13 parcelles agricoles réparties sur 5 communes**. Cela représente **62 hectares engagés dont 47 ha en Dordogne et 15 ha en Gironde** (50% de ces surfaces se situent en secteurs prioritaires d'actions du Document d'objectifs du site).

Le montant de ces engagements en MAEC pour 5 ans représente 81 000 €, soit une consommation de 80% de l'enveloppe financière allouée. (NB : les 120 000 € restants de l'enveloppe totale allouée au PAEC de 200 000 € ont été consommés par des engagements en MAEC sur le site de la Vallée de la Dronne).

Echanges :

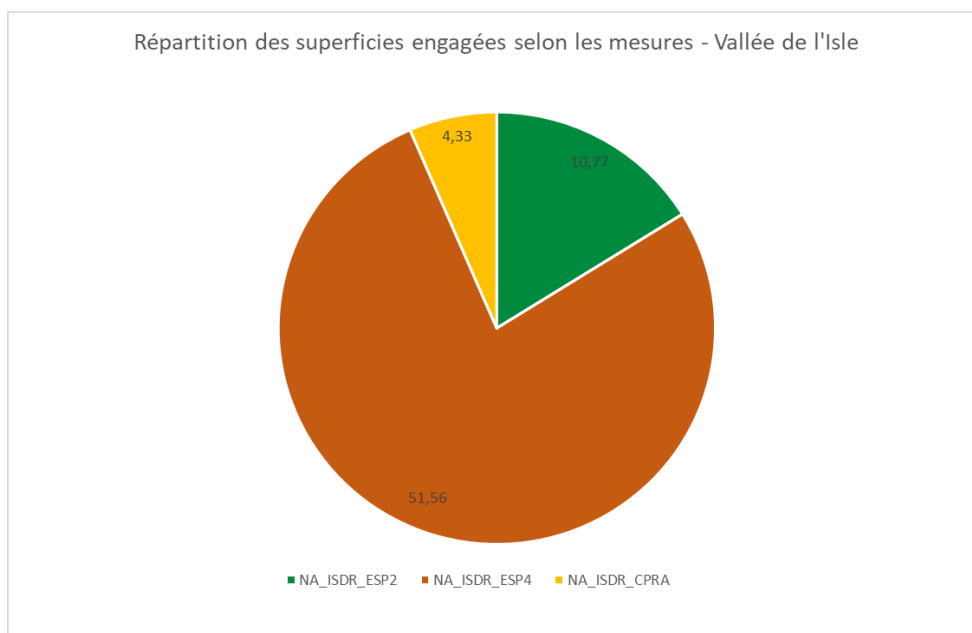
Lucie LUNG demande si ces surfaces engagées sont des surfaces nouvellement engagées ou des renouvellement de contrats. Florian RAMBAUD précise qu'il s'agit de nouvelles surfaces engagées.

Hugo MAILLOS demande quelle est la surface de la SAU sur le site afin de pouvoir comparer la surface de prairie contractualisée en MAEC avec le potentiel de contractualisation.

Réponse apportée a posteriori du COPIL : les surfaces déclarées à la PAC d'après le RPG de 2020 en prairies permanentes et incluses au périmètre du site Natura 2000 représentent 1 781 hectares.

Les surfaces de prairies incluses au périmètre du site et engagées en MAEC représentent 473 hectares, soit 26% des surfaces contractualisables.

Mesures engagées en 2025 :



Répartition des surfaces engagées en MAEC en ha en 2025, sur le site de la Vallée de l'Isle (source : SMBI).

Bilan des engagements en MAEC en cours sur le site : les contrats agricoles en cours sur le territoire de la Vallée de l'Isle représentent 473 hectares engagés pour un montant de 545 984 € (contrats de 5 ans en conversion de prairies engagées en 2021 et 2022, contrats MAEC de 5 ans engagés en 2023, 2024 et 2025).

40% des surfaces sont localisés en secteurs prioritaires identifiés pour le site.

Année de contractualisation	Surfaces totales engagées	Montant pour 5 ans d'engagement
2021 - CO04	30 ha	45 600 €
2022 - CO04	10 ha	15 200 €
2023 - MAEC	243 ha	257 184 €
2024 - MAEC	128 ha	147 000 €
2025 - MAEC	62 ha	81 000 €
TOTAL	473 ha	545 984 €

Formation obligatoire dans le cadre des engagements en MAEC :

Laetitia GIVERNAUD indique que, dans le cadre de cette nouvelle programmation PAC, les exploitants agricoles qui contractualisent une MAEC doivent suivre une formation « biodiversité » dans les deux ans qui suivent leur engagement, soit d'ici le 15 mai 2025 pour les exploitants engagés en 2023.

Le contenu de la formation a été construit en 2024 dans le cadre d'un groupe de travail coordonné par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Cette formation est financée via les fonds Vivéa.

La formation est centrée sur l'enjeu « prairies naturelles », et plusieurs sessions ont été proposées en 2024 et 2025 aux 40 exploitants engagés en 2023 sur le PAEC soit sur les deux sites Natura 2000 de la Vallée de l'Isle et de la Vallée de la Dronne :

Date (journée)	Lieu	Intervenants	Nbre d'exploitants NA_ISDR ayant participé
19/11/24	Bertric-Burée	CA24/Philippe Brousse SMBI/Elise Gobin	7
03/12/24	Mussidan	CA24/Laurence Vigier SMBI/Elise Gobin	7
06/02/25	La Roche Chalais	CA24/Philippe Brousse SABVDA/Valentin Bondu	10
21/01/25	Saint-Martial d'Artenset	CA24/Rémy Lestang SMBI/Elise Gobin	9
20/02/25	Echourgnac	CA24/Laurence Vigier SMBI/Elise Gobin	6
24/04/25	Paussac	CA24/Philippe Brousse CEN NA/Cyrille Gouat	0
Novembre 24	Formation sur le site de la Tude par CA16		1
Obj : 40			40

Echanges :

Bernadette BOISVERT indique qu'en effet, dans le cadre d'un groupe de travail à l'échelle du département de la Dordogne constitué des structures animatrices des PAEC, la formation sur les prairies a été développée et proposée sur les territoires dans le cadre de Vivéa.

Cette formation « prairies » est redéployée auprès des exploitants engagés en MAEC en 2024 et en 2025 dans le cadre de Vivéa (respectivement, ces exploitants ont jusqu'au 15 mai 2026 et au 15 mai 2027 pour suivre cette formation), lors de sessions organisées en décembre 2025 et janvier 2026.

Campagne de contractualisation agricole 2026 :

Laetitia GIVERNAUD indique qu'un PAEC a été déposé en novembre 2025 dans le cadre de l'appel à projets de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine pour la campagne de MAEC 2026, sur la base d'un prévisionnel de 225 hectares de surfaces à engager pour le site de la Vallée de l'Isle, et pour un montant prévisionnel de 225 000 €.

La réponse de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine est attendue pour mars-avril 2026, pour un démarrage de l'animation agricole au plus tôt en suivant cette annonce.

2. Animation non-agricole :

En ce qui concerne l'animation pour la mise en œuvre des Contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers et des Chartes Natura 2000, Florian RAMBAUD présente le travail réalisé cette année :

Suivi des contrats non agricoles engagés les années précédentes :

Florian RAMBAUD indique que le SMBI a accompagné les propriétaires engagés dans les contrats Natura 2000 suivants :

- Entreprise Caviar de Neuvic (Restauration de la ripisylve, restauration d'un corridor écologique, information des usagers) : en 2025, co-élaboration et pose de 4 panneaux d'information suivant la charte graphique du site Natura 2000.
- Commune de Guîtres (Reconstitution d'un boisement alluvial et ouverture de milieu) : en 2025, réalisation du panneau d'information ; en 2026, hors cadre du contrat, il y aura du débroussaillage autour des jeunes arbres plantés courant du 1^{er} trimestre.
- Commune de Guîtres : en 2026, élaboration du projet de contrat de restauration de prairies à la confluence du Lary et de l'Isle (initialement porté par le syndicat du Lary).

Cet accompagnement vise à coordonner la mise en œuvre des actions prévues aux contrats et à réaliser les démarches administratives et financières liées.

Le SMBI a mis en œuvre les actions prévues sur les sites des contrats Natura 2000 qu'il a porté :

- Commune de Saint-Martial d'Artenset : en 2025, mise en place d'équipements pastoraux et gestion pastorale de la prairie du Duellas.
- Communes de Montpon-Ménéstérol et de Douzillac (Contrats des Barthes et du Biâcle de restauration de prairies humides et de mégaphorbiaies) : en 2025, réalisation d'opérations de broyage puis pâturage.

Projets de nouveaux contrats :

En Dordogne, trois nouveaux projets de restauration d'habitats d'intérêt communautaire ont émergé :

- *Commune de Razac sur l'Isle* : restauration d'une forêt alluviale en contexte insulaire. Ancienne plantation de peupliers, cette parcelle de 3 hectares est identifiée pour l'enjeu forêt alluviale. Le projet de contrat prévoit la coupe et l'évacuation des espèces indésirables (peupliers cultivars et érables négundos) ainsi que la plantation d'espèces adaptées pour la récréation d'une forêt alluviale.

En 2025 : évolution de la vision du propriétaire qui souhaite vendre les parcelles (SMBI étudie la possibilité d'achat).

- *Commune de Saint-Front de Pradoux* : restauration d'une forêt alluviale sur l'îlot de Longuas. Le projet est de reconstituer une forêt alluviale sur ce site déjà composé en partie d'espèces typiques de l'habitat. Le travail consisterait en la coupe et l'évacuation des peupliers cultivars plantés et d'érables négundos. Des plantations d'espèces adaptées feraient partie intégrante du projet. En 2025, les scénarios de mise en œuvre de travaux ont été présentés et discutés avec les propriétaires.

- *Commune de Montrem* : restauration d'un corridor écologique en zone péri-urbaine et diversification des habitats au sein d'un ensemble prairial appartenant à la commune. Présence des habitats de prairies, ripisylves. Le projet consisterait en l'abattage espèces d'arbres exotiques, la densification de la ripisylve, la restauration hydromorphologique du ruisseau de Naussac, la création de mares, l'amélioration de la gestion de la prairie, la réalisation de de panneaux de sensibilisation.

Echanges :

Marc HAGENSTEIN indique que l'accompagnement des propriétaires dans la mise en œuvre des actions des contrats non agricoles non forestiers est chronophage. Les animateurs y consacrent davantage de temps que ce qui est financé dans l'animation.

Hugo MAILLOS indique que le temps consacré à ce travail est entièrement finançable. La demande de subvention déposée pour l'animation du site peut prendre en compte ces besoins qui augmentent. Une demande d'avenant peut également être réalisée pour davantage accompagner financièrement le travail des structures animatrices.

En revanche, pour les contrats Natura 2000, il n'y a toujours pas d'avance de trésorerie possible pour la mise en œuvre des actions. Les porteurs de contrats doivent réaliser cette avance, ils sont ensuite remboursés dans le cadre du contrat sur factures acquittées. La Région souhaite pouvoir faire évoluer ce fonctionnement dans le cadre de la prochaine programmation européenne.

Philippe PERPEROT questionne sur l'étude de l'efficacité des actions menées pour la préservation des habitats naturels et des espèces cibles. Qu'en est-il ?

Marc HAGENSTEIN répond qu'en effet, nous n'avons que peu de données naturalistes actuellement pour pouvoir répondre à une telle question. L'ampleur des éléments à étudier est d'ailleurs un des freins à la mise en œuvre d'études et de suivis pour évaluer l'efficacité des actions. Les diagnostics écologiques réalisés sur les parcelles projet des contrats agricoles et des contrats non agricoles sont des données fiables sur lesquelles s'appuyer pour ce type d'évaluation.

Hugo MAILLOS ajoute que la Région propose chaque année un appel à projets régional sur les études et suivis naturalistes, pour par exemple financer ce type d'études. Il existe également le dispositif du Muséum national d'histoire naturelle qui vise à mesurer l'efficacité des mesures sur la préservation des habitats, à l'échelle nationale.

Philippe PERPEROT précise que la Fédération de pêche de la Dordogne possède des données sur les espèces halieutiques qui peuvent être mobilisées pour réaliser ces études.

3. Actions de communication et de sensibilisation :

Sites internet :

Laetitia GIVERNAUD rappelle l'existence d'un site Internet pour le site de la Vallée de l'Isle : <https://www.natura2000-isle-et-dronne.fr> sur lequel on peut accéder notamment aux portés à connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire par commune concernée par le site. Ces données sont notamment utiles pour accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations des incidences ainsi que pour les documents d'urbanisme.

En 2024, EPIDOR a démarré un travail de refonte de son site Internet. Pour les parties sur Natura 2000, une nouvelle arborescence est proposée avec deux entrées dans l'accès à l'information :

- 1 entrée par site Natura 2000 dont l'animation est portée par EPIDOR (6 sites),
- 1 entrée par acteurs locaux : Agriculteurs, Forestiers, Elus, Porteurs de projet, Propriétaires fonciers, Usagers, Professeurs des écoles, collèges, lycées.

L'objectif est de pouvoir mettre en ligne ces nouvelles pages Natura 2000 en 2026.

Plaquette d'information :

En 2025, une plaquette d'information sur les 6 sites Natura 2000 dont EPIDOR est animateur a été élaborée : les textes ont été rédigés ainsi que le choix des illustrations. Il reste à finaliser en 2026 la mise en page graphique avant de pouvoir la diffuser.

Panneaux d'information :

Laetitia GIVERNAUD indique qu'en 2024, une charte graphique pour le site de la Vallée de l'Isle ainsi que des modèles de panneaux ont été créés, ceci pour participer à créer une identité graphique pour le site Natura 2000.

En 2025, sur la base de cette charte graphique, des panneaux de sensibilisation ont été réalisés à Guîtres et à Neuvic.

Actions de sensibilisation :

Florian RAMBAUD indique que le SMBI a réalisé des animations :

- sur la biodiversité de la vallée dans le cadre de l'ABC du Grand Périgueux (Moulin-Neuf, St Martial),
- auprès de scolaires à Neuvic et Sourzac,
- auprès du grand public dans le cadre de l'évènement « Une semaine au fil de l'Isle ».

Un reportage sur les zones humides a été réalisé dans le site Natura 2000 pour l'émission de France 3 « Se réinventer en Nouvelle-Aquitaine ».

Lien : <https://www.france.tv/france-3/nouvelle-aquitaine/se-reinventer-en-nouvelle-aquitaine/6990043-precieuses-zones-humides.html>

Laetitia GIVERNAUD ajoute que des journées de sensibilisation à l'attention des membres des comités de pilotage Natura 2000 ont été élaborées pour être proposées courant 2026.

4. Evaluation des incidences et avis sur projets :

Ghislaine GRAILLOT de la DDT de la Dordogne rappelle ce qu'est une évaluation des incidences Natura 2000, les projets et activités soumis à ce dispositif, et comment réaliser une évaluation. *Voir les éléments dans le diaporama joint au compte rendu.*

En 2025, Laetitia GIVERNAUD et Florian RAMBAUD indiquent avoir répondu à des sollicitations pour 13 projets et activités dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 :

En Gironde :

- PLU de Saint-Denis de Pile
- Conversion en cultures à Le Pizou
- Plantation de peupliers et eucalyptus à Gours
- RTE pylones haute-tension à Coutras

En Dordogne :

- Manifestation cyclotouristique à Saint-Astier
- Projet de lotissement à Annesse et Beaulieu
- Travaux de la Centrale du moulin brûlé à Saint-Léon sur l'Isle
- Manifestation publique « Balade au fil de l'eau »
- Travaux sur le pont de Sourzac – CD24
- Animations à Saint-Martial-d'Artenset (Duellas)

- Abattage d'arbres à Saint-Louis-en-l'Isle
- Terrassement d'une parcelle à Saint-Astier
- Interconnexion des stations d'eau potable Moulineaux-Toulon via Razac/Anesse

Echanges :

Ghislaine GRAILLOT demande si sur le territoire de la Vallée de l'Isle, il y a des projets de plantations de paulownias. En effet, ce type de projets commence à se développer dans le département. Mais on ne connaît pas encore les impacts sur les habitats de vallée, tels les prairies.

A priori, sur la Vallée de l'Isle, peu de projets de ce type ont émergé.

Stéphane DOBBELS indique qu'il serait intéressant, notamment lors des prochains comités de pilotage, de pouvoir informer sur les avis finalement émis par les DDTs sur ces projets et activités soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Ghislaine GRAILLOT indique prendre en compte cette demande pour les prochains COPILs.

5. Autres actions concourant à l'atteinte des objectifs du Document d'objectifs :

Projet de LIFE sur le Vison d'Europe :

Laetitia GIVERNAUD indique que, sous le portage de l'OFB, et dans le cadre du Plan national d'actions en faveur du Vison d'Europe, une candidature pour un LIFE à l'échelle du grand sud-ouest a été déposée en septembre 2025, associant 12 structures bénéficiaires.

A l'échelle du bassin versant de la Dordogne, le territoire de travail envisagé est le sous bassin versant de l'Isle.

Echanges :

David REDON regrette que le SIETAVI ne soit finalement pas associé à ce projet de LIFE et ne soit pas structure bénéficiaire associée, ceci d'autant plus que les actions prévues pour restaurer et préserver des habitats favorables à cette espèce sont identifiés dans le PPG du SIETAVI.

Stéphane DOBBELS remercie les participants et clôt la séance à 12h.